

Strasbourg, le 24 octobre 2023

## **Collectivité européenne d'Alsace**

### **Les principales décisions de la commission permanente pour le Territoire Nord Alsace**

Les conseillers d'Alsace se sont réunis vendredi 20 octobre en commission permanente sous la présidence de Frédéric Bierry. Cette séance a notamment permis aux élus de réaffirmer leur soutien aux acteurs des territoires.

#### **Aux côtés des collèges pour un enseignement de qualité**

La dotation complémentaire de fonctionnement des collèges du Territoire Nord pour un montant de 97 266 € va permettre de couvrir le surcoût de dépenses de viabilisation, des achats d'équipement et financer des ateliers artistiques, scientifiques et technologiques dans les établissements.

#### **Encourager l'enseignement bilingue**

520 000 € sont versés à ABCM Zweisprachigkeit au titre de l'aide à l'enseignement bilingue privé et associatif pour l'année scolaire 2023-2024. ABCM gère 47 classes primaires pour un effectif total de 866 élèves.

Une convention est également passée avec la Communauté de Communes de la Basse-Zorn pour la mise en place d'ateliers de découverte de l'alsacien dans 5 structures périscolaires.

#### **Préserver le patrimoine emblématique alsacien**

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour l'entretien, la restauration et la valorisation du patrimoine emblématique alsacien, enjeu majeur d'attractivité des territoires. **100 000 € sont versés pour la restauration de l'église Saint-Georges de Haguenau**

#### **Renaturer et accompagner les changements climatiques**

Une subvention de 23 280 € est allouée aux communes de Lembach et de Woerth au titre du programme *Forêt d'avenir* de la Collectivité pour la replantation d'arbres accompagnant la régénération naturelle.

**Contact presse :**

Anne Pradines

06 75 55 23 61

anne.pradines @alsace.eu